

430, rue Grace Lachute (Québec) J8H 1M6 T. 450 562-2474 F. 450 562-1911 mrc@argenteull.qc.ca

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC d'Argenteuil

## **AVIS PUBLIC**

Consultation publique dans le cadre d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé

Est par les présentes donné par le soussigné, Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité régionale de comté,

- QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté par la résolution numéro 22-11-345, le projet de règlement numéro 68-31-22, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, afin d'autoriser les habitations multifamiliales à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Calumet dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
- QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 6 avril 2023 à 19 h, à la salle du
  conseil de l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, au 88, rue des Érables. Au cours de cette
  assemblée publique, la commission d'aménagement et d'environnement de la MRC d'Argenteuil
  expliquera la modification proposée; de même, elle entendra les personnes et organismes qui
  désirent s'exprimer;
- QU'une copie des documents adoptés peut être consultée au bureau des neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, au bureau de la MRC d'Argenteuil et sur le site Internet de la MRC au www.argenteuil.qc.ca.

## Résumé du projet de modification :

(sianature)

L'objet de ce projet de règlement est de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil de la manière suivante :

- Pour le périmètre d'urbanisation du secteur Calumet : permettre une densité d'occupation « haute », ce qui correspond à des habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales;
- Pour le périmètre d'urbanisation du secteur de Pointe-au-Chêne : limiter la densité d'occupation à « moyenne et haute », ce qui correspond à des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales.

À la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge devra apporter des modifications à son plan et ses règlements d'urbanisme.

Donné à Lachute, ce  $14^{\rm e}$  jour du mois de mars deux mille vingt-trois (2023).

Eni Pellet	
Éric Pelletier, directeur général et greffier-tré	sorier par intérim
CERTIFICA	AT DE PUBLICATION
Je soussigné(e), Pierre-Luc Nadeau	<u>Directeur général et greffier-trés.</u> de la municipalite
de Mille-Isles certifie sou	us mon serment d'office avoir publié l'avis public ci
haut, en affichant une copie à chacı	un des deux endroits désignés par le conseil
le <u>20 mars</u> 2023, entre <u>8h00</u>	et <u>16h00</u> .
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2	0 jour de <u>mars</u> 2023.
French, Dadoa	

Brownsburg-Chatham • Gore • Grenville • Grenville-sur-la-Rouge • Harrington • Lachute • Mille-Isles • Saint-André-d'Argenteuil • Wentworth